

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (Selon référentiel IFRS)

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 établis **conformément au référentiel IFRS**, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr Mohamed Lassad BORJI.

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i><u>Note</u></i>	<i><u>31 décembre 2018</u></i>	<i><u>31 décembre 2017*</u></i>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		253 521	327 949
Immobilisations corporelles	A1		66 187 337	56 627 402
Immeubles de placement	A2		7 111 459	285 402
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		88 207 478	76 891 342
Actifs financiers au coût amorti	A4		3 718 167	4 284 334
Actifs d'impôt différé	P4		323 865	20 698
Actifs non courants			165 801 827	138 437 127
Stocks	A5		94 379 132	60 108 884
Créances clients	A6		74 628 652	41 941 137
Actif d'impôt courant	P4		308 833	3 126 931
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A7		1 437 057	1 788 445
Autres actifs courants	A8		6 957 065	4 165 674
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A9		1 004 541	5 345 299
Liquidités et équivalents de liquidités	A10		16 349 263	23 475 752
Actifs courants			195 064 543	139 952 122
Total des actifs			360 866 370	278 389 249

* retraité à des fins de comparaison (voir note 2)

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note **31 décembre 2018** **31 décembre 2017***

Capitaux propres

Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		112 926 666	97 625 976
Résultat consolidé		20 985 049	27 460 916

Total des capitaux propres- part du groupe	C1	163 911 715	155 086 892
---	-----------	--------------------	--------------------

Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux		1 353	663
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat		250	389

Total des participations ne donnant pas le contrôle	C1	1 603	1 052
--	-----------	--------------	--------------

Total des capitaux propres		163 913 318	155 087 944
-----------------------------------	--	--------------------	--------------------

Passifs

Emprunts	P1	15 914 406	19 857 060
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	681 418	655 109
Provision pour risques et charges	P3	5 782 075	5 644 058
Passifs d'impôt différé	P4	156 116	17 694

Passifs non courants		22 534 015	26 173 921
-----------------------------	--	-------------------	-------------------

Dettes fournisseurs	P5	132 348 491	83 960 790
Autres passifs courants	P6	8 582 271	9 003 152
Emprunts et dettes financières	P1	32 921 451	4 142 940
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	67 217	20 503
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	499 607	-

Passifs courants		174 419 037	97 127 385
-------------------------	--	--------------------	-------------------

Total passifs		196 953 052	123 301 305
----------------------	--	--------------------	--------------------

Total des capitaux propres et passifs		360 866 370	278 389 249
--	--	--------------------	--------------------

* retraité à des fins de comparaison (voir note 2)

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017*</u>
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	403 916 884	423 356 997
Coûts des ventes	R-2	(344 399 286)	(362 368 772)
Marge brute		59 517 598	60 988 225
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(12 400 285)	(10 470 193)
Charges administratives	R-4	(20 802 532)	(19 515 300)
Autres gains	R-5	1 346 065	2 965 246
Autres pertes	R-6	(418 112)	(483 138)
Résultat opérationnel		27 242 734	33 484 840
Produits financiers	R-7	4 733 192	4 625 820
Charges financières	R-8	(3 113 049)	(1 004 365)
Résultat financier net		1 620 143	3 621 455
Résultat avant impôt		28 862 877	37 106 295
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(7 877 578)	(9 644 990)
Résultat après impôt des activités poursuivies		20 985 299	27 461 305
Résultat net de l'exercice		20 985 299	27 461 305
Part du groupe dans le résultat de l'exercice		20 985 049	27 460 916
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice		250	389
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>0,700</i>	<i>0,915</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>0,700</i>	<i>0,915</i>

* retraité à des fins de comparaison (voir note 2)

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017*</u>
Résultat net de l'exercice		20 985 299	27 461 305
Autres éléments du résultat global			
Instrument de capitaux propres à la JV par le biais des AERG		6 949 556	7 908 615
Ecart actuariel (OCI)	P-2	45 987	(26 311)
Impôts sur les AERG		51 392	6 577
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		7 046 935	7 888 881
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		7 046 935	7 888 881
Résultat global de l'exercice		28 032 234	35 350 186
Part du groupe dans le résultat global de l'exercice		28 031 984	35 349 797
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat global de l'exercice		250	389
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>0,934</i>	<i>1,178</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>0,934</i>	<i>1,178</i>

* retraité à des fins de comparaison (voir note 2)

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017*
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	28 215 154	32 345 080
Ajustements pour:		
Amortissements	3 570 370	3 465 793
Indemnité de départ à la retraite	108 527	96 547
Provisions	346 271	750 900
Charge d'impôt	(5 538 727)	(7 057 102)
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(29 263 387)	(9 054 467)
Variation des créances clients	(31 967 303)	(19 719 417)
Variation des autres actifs courants	2 345 662	(5 994 028)
Variation des dettes fournisseurs	38 575 781	1 881 385
Variation des autres passifs courants	2 304 445	(3 115 902)
Variation de l'impôt différé	331	469 132
Variation de l'impôt courant	(53 443)	-
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	(51 769)	-
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(504 934)	-
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	(603 642)	(886 898)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	25 7248	136 430
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	7 740 584	(6 682 547)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(10 747 009)	(18 432 299)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	460 181	493 220
Décaissement affectés à l'acquisition d'immeubles de placement	(6 839 301)	-
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(11 829 529)	(25 869 603)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	5 580 100	10 086 303
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel	433 582	(447 084)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	(22 941 976)	(34 169 463)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements affectés à la distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Encaissement sur emprunt	5 000 000	24 000 000
Décaissement sur emprunt	(4 142 940)	-
Encaissement crédit de gestion à court terme	23 161 666	-
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	4 518 726	4 500 000
Variations de la trésorerie	(10 682 666)	(36 352 010)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	19 449 876	55 801 886
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	8 767 210	19 449 876

* retraité à des fins de comparaison (voir note 2)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (en dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31/12/2017		30 000 000	89 585 520	151 576	7 888 880	27 460 916	1 051	155 087 944
Affectation du résultat de l'exercice 2017		-	27 460 916	-	-	(27 460 916)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	7 046 935	-	-	7 046 935
Variation de l'écart de conversion		-	-	429 226	-	-	3	429 229
Variation du périmètre de consolidation		-	-	-	-	-	598	598
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	-	(300)	(19 500 300)
Résultat de la période		-	-	-	-	20 985 049	250	20 985 299
Autres mouvements		-	(136 387)	-	-	-	-	(136 387)
Situation au 31/12/2018		30 000 000	97 410 049	580 802	14 935 815	20 985 049	1 603	163 913 318

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018. ;

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

*Présentation de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** »*

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

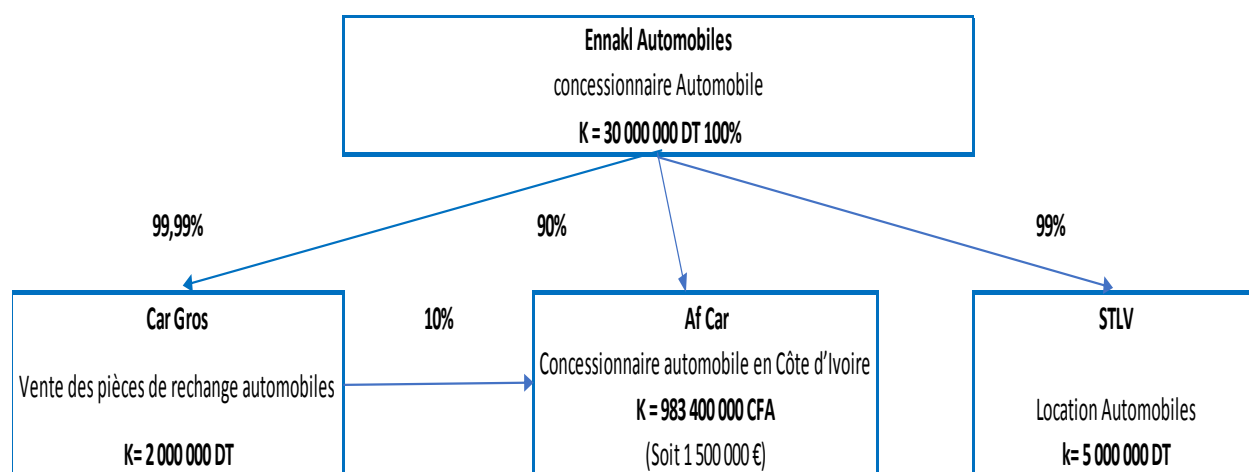
La société ENNAKL AUTOMOBILES est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe



1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants en 2018 sont :

- Lancement d'une nouvelle marque Das WeltAuto vente et achat des véhicules d'occasion.
- Le démarrage de l'activité de location à courte durée avec l'entrée en exploitation de la filiale STL avec la franchise « HERTZ ».

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 exception faite de l'impact des nouvelles normes adoptées en 2018 à savoir la norme IFRS 15, revenus des contrats avec les clients et la norme IFRS 9, Instruments financiers ainsi que quelques corrections au niveau de la présentation des états financiers consolidés qui ont été opérés sur la colonne comparative de 2017.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la note 2.17.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principaux nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 31 décembre 2018) et (b) des principaux futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe

Les normes suivantes s'appliquent pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'impact sur les montants comptabilisés au cours des périodes précédentes ni sur les périodes actuelles ou futures.

- IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers du Groupe. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS 9 sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégorie prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.
- Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.
- Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») sans impact sur les règles d'évaluation.

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur le Groupe. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2 :

Les modifications apportées à la norme IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

Ces modifications introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2. En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Les changements annuels 2014-2016 :

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018:

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.
- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Interprétation 22 : Opérations en devises et les contreparties anticipées :

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle Le Groupe comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation:

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting du 31 décembre 2018, et n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'évaluation de l'impact de ces nouvelles normes et interprétations par le Groupe est présentée ci-après

- IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier pour payer les loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. La comptabilisation des bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps. Le Groupe évalue actuellement l'impact de la norme IFRS 16 et prévoit d'adopter la nouvelle norme à la date d'entrée en vigueur requise.

- Interprétation 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 explique comment reconnaître et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser et en particulier:

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.
- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré
- Que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.
- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et
- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois que les circonstances ont changé ou qu'il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter ces jugements.

Cependant il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles sont toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par le Groupe dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les modifications à portée restreinte apportées à la norme IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent

certaines prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une "indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat" et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé "détenu pour recouvrer".

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017:

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.
- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.

- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ces amendements confirment que les entités doivent:

- calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement
- toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif.
- comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués

de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour:

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives; où

b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne font pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariel »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

Les sociétés du Groupe sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 26% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% (exception faite de la filiale « AF CAR » assujettie au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas

payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt: obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; **et**
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *la comptabilisation initiale du goodwill ; ou*
- b. *la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. n'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *n'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou*
- b. *par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. sur la même entité imposable, ou
 - ii. sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaie étrangère

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états

financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	73 010 856	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	7 434 041	7 762 480
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 004 541
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	499 607

31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	62 120 250	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	2 359 623	12 411 368
Autres	-	-	101
Actifs financiers en JVRN			
Placements SICAV et autres placements à court terme	5 345 299	-	-

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

En DT	2018
Tunisie	403 200 707
Côte d'ivoire	716 177

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensitivité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensitivité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Créances clients	74 628 652	41 941 137
Autres actifs courants*	4 879 573	2 956 908
Liquidités et équivalents de liquidités	16 349 263	23 475 752
Prêts au personnel	2 720 349	2 883 249
Prêt obligataire	1 320 000	1 980 000
Dépôts et cautionnements	986 276	729 420
Avances au personnel	178 120	212 862
Total des actifs financiers au coût amorti	101 062 233	74 179 328
Actifs financiers à la JV par les AERG	88 207 478	76 891 342
Actifs financiers à la JV par le résultat net	1 004 541	5 345 299
Total des actifs financiers à la juste valeur	89 212 019	82 236 641

* les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus

Désignation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Emprunts	48 835 857	24 000 000
Créditeurs et autres créditeurs divers	140 857 480	92 903 942
Total des passifs financiers au coût amorti	189 693 337	116 903 942

** les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Eur et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée le fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement de l'emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2018, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 87 355 DT. (2017 : 99 285 DT).

Le crédit leasing a été négocié à un taux d'intérêt fixe et ne présente pas un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
A2	275	55 355
B	828 539	1 293 260
B-	1 217	3 098
B2	9 553 297	9 925 894
Ba2	1 292 472	645 813
BB+	2 220 388	842 701
Non notées	(196 837)	741 973
Total	13 699 351	13 508 092

* Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 Décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	17 266 362
Billets à ordre	5 000 000	-	-
Crédits de gestion	23 161 666	-	-
Crédit leasing	-	311 349	505 782
Total	29 600 530	4 627 940	17 772 144

31 Décembre 2017	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 363 344	4 316 591	23 021 816
Total	1 363 344	4 316 591	23 021 816

* Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Emprunts	48 835 857	24 000 000
Créditeurs et autres créditeurs divers	140 857 480	92 903 942
Liquidités et équivalents de liquidités	(16 349 263)	(23 475 752)
Dettes nettes	173 344 075	93 428 190
Total capitaux propres	163 913 317	155 087 944
Total capital	337 257 392	248 516 134
Gearing ratio	51%	38%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchis e	Droits au bail	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
VALEUR BRUTE													
01/01/2017	-	-	2 472 309	9 373 809	19 110 986	2 306 254	3 591 741	1 682 272	5 872 615	-	12 979 757	5 560 954	62 950 697
Acquisitions	-	157 233	145 322	274 927	105 488	200 277	1 055 662	452 939	782 252	-	2 144 974	13 927 476	19 246 550
Cessions	-	-	-	-	-	-	(964 422)	-	-	-	-	-	(964 422)
Reclassifications	-	-	-	-	5 037 974	-	-	-	-	-	-	(5 037 974)	-
Autres mouvements	-	-	-	-	(31 173)	(660 604)	-	(195 527)	(408 445)	-	(752 287)	-	(2 048 036)
31/12/2017	-	157 233	2 617 631	9 648 736	24 223 275	1 845 927	3 682 981	1 939 684	6 246 422	-	14 372 444	14 450 456	79 184 789
01/01/2018	-	157 233	2 617 631	9 648 736	24 223 275	1 845 927	3 682 981	1 939 684	6 246 422	-	14 372 444	14 450 456	79 184 789
Acquisitions	44 853	-	147 434	-	52 305	137 193	3 146 316	252 386	832 594	21 815	808 729	8 791 425	14 235 050
Cessions	-	-	-	-	-	-	(719 884)	-	-	-	(95 987)	-	(815 872)
Reclassifications	-	-	-	-	58 604	-	-	-	-	-	12 354	(70 958)	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	1 919	-	281	-	-	28 770	-	30 970
Autres mouvements	-	(157 233)	(42 702)	-	-	51 147	-	(17 025)	(20 937)	-	(404 885)	(44 407)	(636 043)
31/12/2018	44 853	-	2 722 363	9 648 736	24 334 184	2 036 186	6 109 413	2 175 326	7 058 079	21 815	14 721 423	23 126 516	91 998 895

(En dinar tunisien)	Franc hise	Droits au bail	Licences & Logiciels	Terrains	Construction s	Matériel informatiqu e	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matéri el de localis ation	Agencemen ts et installatio ns	En cours	Total
AMORTISSEMENT CUMULE													
01/01/2017	-	-	(1 982 338)	-	(6 157 457)	(2 014 893)	(1 734 194)	(1 035 373)	(2 895 166)	-	(5 253 929)	-	(21 073 351)
Dotation de l'exercice	-	(42 802)	(421 775)		(750 975)	(172 438)	(59 188)	(135 145)	(258 715)	-	(1 219 881)	-	(3 060 918)
Cession	-	-	-	-	-	-	275 665	-	-	-	-	-	275 665
Autres mouvements					5 367	869 364	-	322 303	-	-	432 134	-	1 629 168
31/12/2017	-	(42 802)	(2 404 113)	-	(6 903 065)	(1 317 967)	(1 517 717)	(848 215)	(3 153 881)	-	(6 041 676)	-	(22 229 436)
01/01/2018	-	(42 802)	(2 404 113)	-	(6 903 065)	(1 317 967)	(1 517 717)	(848 215)	(3 153 881)	-	(6 041 676)	-	(22 229 436)
Dotation de l'exercice	(7 946)		(140 957)	-	(972 256)	(212 503)	(709 879)	(177 525)	(479 366)	(2 597)	(1 212 184)	-	(3 915 212)
Cession	-	-	-	-	-	-	490 733	-	67 991	-	-	-	558 724
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	(45)	-	(91)	-	-	(3 398)	-	(3 534)
Autres mouvements	-	42 802	39 320	-	2 008	(92 755)	-	(46 832)	26 240	-	60 637	-	31 420
31/12/2018	(7 946)	-	(2 505 750)	-	(7 873 314)	(1 623 271)	(1 736 863)	(1 072 663)	(3 539 015)	(2 597)	(7 196 620)	-	(25 558 038)
VALEUR NETTE COMPTABLE													
31/12/2017	-	114 431	213 518	9 648 736	17 320 210	527 960	2 165 264	1 091 469	3 092 541	-	8 330 768	14 450 456	56 955 351
31/12/2018	36 907	(0)	216 613	9 648 736	16 460 871	412 915	4 372 550	1 102 664	3 519 064	19 218	7 524 803	23 126 516	66 440 858

A2. Immeubles de placement

Les Immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2018 à 7 111 459 DT contre 285 402 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Terrain	6 839 301	-
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(81 027)	(67 783)
Immeubles de placement nets	7 111 459	285 402

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017
Revenus de l'immeuble bâti	96 120	72 000
Total	96 120	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2018 à 88 207 478 DT contre 76 891 342 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Amen Bank	33 360 000	25 788 257
Attijari Bank	32 476 838	28 091 207
Fonds gérés SICAR	15 196 521	14 770 991
ATL	7 174 018	8 240 786
Autres	101	101
Total	88 207 478	76 891 342

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2018 à 3 718 167 DT contre 4 284 334 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Prêts au personnel (LT)	2 071 891	2 234 914
Emprunt obligataire Amen Bank (LT)	660 000	1 320 000
Dépôt et cautionnements	986 276	729 420
Total	3 718 167	4 284 334

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2018 à 94 379 132 DT contre 60 108 884 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Volkswagen	5 317 335	9 594 148
Volkswagen Utilitaires	2 474 148	2 687 172
Audi	10 269 902	9 252 267
Porsche	5 576 532	7 129 464
SEAT	14 487 342	6 895 366
SKODA	3 154 710	3 946 824
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	31 115 501	3 007 748
Stock de pièces de rechange	23 102 473	17 085 641
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	1 512 699	2 973 024
Stock VO	604 500	-
MAN	447 281	680 281
Stock de carburants et lubrifiants	7 320	23 803
Sous-total	98 069 743	63 275 738
Provision pour dépréciation stocks	(3 690 611)	(3 166 854)
Total	94 379 132	60 108 884

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2018 à 74 628 652DT contre 41 941 137 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Clients leasing	9 090 092	12 567 369
Effets escomptés non échus	23 161 666	-
Effets à recevoir	31 109 434	15 403 490
Clients comptes courants	9 120 854	9 937 368
Chèques à l'encaissement	2 319 330	3 366 214
Clients travaux en cours	580 292	783 064
Clients douteux	862 191	857 692
Effets et chèques impayés	202 137	315 791
Sous-total	76 445 996	43 230 988
Provisions sur les clients	(1 817 344)	(1 289 851)
Total	74 628 652	41 941 137

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Début de période	1 289 851	1 472 566
Provision constituée au cours de la période	594 187	-
Reprise sur provision	(66 694)	(182 715)
Fin de période	1 817 344	1 289 851

A7. Actifs financiers au coût amorti (CT)

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 437 057DT contre 1 788 445 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	660 000	660 000
Avances au personnel	178 120	212 862
Prêts au personnel (CT)	648 458	648 335
Placement en compte à terme	-	295 048
Sous-total	1 486 578	1 816 245
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(27 800)
Total	1 437 057	1 788 445

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 6 957 065 DT contre 4 165 674 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs, avances et acomptes	897 190	490 619
Reports d'impôts et taxes	248 143	-
Produits à recevoir	5 084 198	3 014 257
Débiteurs divers	11 505	15 345
Charges constatées d'avance	1 180 302	718 147
Sous-total	7 421 338	4 238 368
Provisions sur les autres actifs courants	(464 273)	(72 694)
Total	6 957 065	4 165 674

A.9. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 004 541 DT contre 5 345 299 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de couverture actif	1 004 541	-
Placements SICAV	-	5 345 299
Total	1 004 541	5 345 299

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 16 349 263 DT contre 23 475 752 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Banques créditrices	13 699 351	13 508 092
Effets à l'encaissement	2 635 683	9 954 410
Caisses	14 229	13 250
Total	16 349 263	23 475 752

C –Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

En DT	2018
Solde au 31 décembre 2017	7 888 881
Gain actuariel: Changement des hypothèses	19 162
Gain actuariel: Ecart d'expérience	26 825
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 949 555
Impôts différés sur les AERG *	51 392
Solde au 31 décembre 2018	14 935 815

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2018 à 48 835 857 DT contre 24 000 000 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

	31/12/2017	Nouveaux crédits	Remboursements	Reclassements	31/12/2018
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	19 857 060		-	(4 448 435)	15 408 625
Courant	4 142 940		(4 142 940)	4 448 435	4 448 435
Billets à ordre					
Courant	-	9 974 899	(4 974 899)	-	5 000 000
Crédits Leasing					
Non-courant	-	980 432	-	(474 651)	505 781
Courant	-	-	(163 301)	474 651	311 350
Crédit de gestion CT					
Courant	-	23 161 666	-	-	23 161 666
Total courant	4 142 940	33 136 565	(9 281 140)	4 923 086	32 921 451
Total Non-courant	19 857 060	980 432	-	(4 923 086)	15 914 406

Les emprunts par banque se détaillent comme suit:

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2018
--------	--------	-------------------	-----------------	------------

Attijari Bank	5 ans	24 000	TMM +1,85%	19 857 060
Billets à ordre Amen Bank	90 jours	5 000 000	TMM +1,5%	5 000 000
Crédits Leasing	36 mois	980 432	9,03% - 11,58%	817 131
Total				25 674 191

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2018 à 748 635 DT contre 675 612 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Début de l'exercice	675 612	542 014
Coût des services rendus	62 467	62 425
Charge financière	56 543	44 863
Gain/perte actuarielle (OCI)	(45 987)	26 310
Fin de l'exercice	748 635	675 612

Le jeu d'hypothèses retenu au 31 décembre 2018 est comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Evolution des salaires	6,00%	6,00%
Taux d'actualisation	9,06%	7,91%
Taux de rotation	3,67%	3,85%

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 5 782 075 DT contre 5 644 058 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour risques et charges	5 782 075	5 644 058
Total	5 782 075	5 644 058

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2018 à 323 865 DT et 156 116 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	CARGROS	AF CAR	Actifs d'impôt différé	Ennakl	STLV	Passifs d'impôt différé	Total
Provision pour départ à la retraite	17 476	-	17 476	245 310	-	245 310	262 787
Provision pour litiges	-	-	-	466 466	-	466 466	466 466
Moins-value sur titres	-	-	-	49 573	-	49 573	49 573
Pertes de change latentes	176 567	-	176 567	469 354	-	469 354	645 921
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	130 300	-	130 300	43 603	-	43 603	173 902
Marge sur stocks finaux ICO	-	24 058	24 058	86 843	-	86 844	110 902
Total des actifs d'impôts différés	324 342	24 058	348 401	1 361 150	-	1 361 150	1 709 551
Gains de change latents	-	-	-	414 105	-	414 105	414 105
Produits à recevoir	-	-	-	32 646	-	32 646	32 646
Instruments de couverture	-	-	-	181 776	-	181 776	181 776
Actualisation des titres	-	-	-	52 069	-	52 069	52 069
Moins-value de cession d'immobilisation ICO	5 755	-	5 755	-	-	-	5 755
Amortissements différés	18 781	-	18 781	828 469	8 202	836 670	855 452
Total des passifs d'impôts différés	24 536	-	24 536	1 509 064	8 202	1 517 266	1 541 802
Solde net	299 807	24 058	323 865	(147 914)	(8 202)	(156 116)	167 749

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2018	Solde au 31 décembre 2017	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	En résultats reportés	Solde au 31 décembre 2018
Provision pour départ à la retraite	168 903	41 795	51 392	697	262 787
Provision pour litiges	345 597	22 920	-	97 948	466 466
Moins-value sur titres	185 337	(135 763)	-	-	49 573
Pertes de change latentes	235 385	410 536	-	-	645 921
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	148 422	25 481	-	-	173 903
Marge sur stocks finaux ICO	12 221	98 681	-	-	110 902
Gains de change latents	(483 469)	69 364	-	-	(414 105)
Produits à recevoir	(26 200)	(6 446)	-	-	(32 646)
Instruments de couverture	-	(181 776)	-	-	(181 776)
Actualisation des titres	-	(52 069)	-	-	(52 069)
Moins-value de cession d'immobilisation ICO	-	(5 755)	-	-	(5 755)
Amortissements différés	(583 191)	(18 891)	-	(253 370)	(855 452)
Total	3 005	268 077	51 392	(154 725)	167 749

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En DT	2 018
Résultat avant impôt	28 862 878
Taux d'IS applicable au Groupe	26%
Charge d'impôt théorique	7 504 348
Charge d'impôt exigible	8 145 655
Impôt différé	(268 077)
Charge d'impôt comptabilisée	7 877 578
Différence	373 230
Différence expliquée par:	
Provisions non déductibles	162 170
Produits non imposables	(807 855)
Impact du changement du taux d'impôt à 36%	16 427
Autres charges et pertes non déductibles	410 601
Actif d'impôt non comptabilisé au titre des pertes reportables	557 862
Filiale imposée à un taux différent	16 423
Minimum d'impôts	17 602
Total	373 230

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Actif d'impôt courant au 31 décembre 2017	3 126 931
Charge d'impôt exigible de 2018	(8 145 656)
Païement d'impôts en 2018	4 709 892
Actif d'impôt courant au 31 décembre 2018	308 833

P.5. Dettes fournisseurs

Les Dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2018 à 132 348 491 DT contre 83 960 790 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs étrangers	89 962 830	69 747 669
Fournisseurs locaux	5 495 972	3 896 274
Fournisseurs, factures non parvenues	32 730 493	5 980 772
Fournisseurs d'immobilisations	1 658 953	2 647 453
Fournisseurs, retenues de garantie	2 486 815	1 672 286
Fournisseurs, effets à payer	13 428	16 336
Total	132 348 491	83 960 790

P.6. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 8 582 271 DT contre 9 003 152 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Charges à payer	3 127 320	2 636 924
Caisses de sécurité sociale	1 611 620	1 248 103
Provisions pour congés payés	643 801	470 055
Etats impôts et taxes	2 589 286	4 166 257
Créditeurs divers	54 898	61 331
Assurance groupe	389 237	166 755
Produits constatés d'avances	73 282	60 000
Débours sur douanes	88 827	189 727
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	8 582 271	9 003 152

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2018 à 499 607 DT contre un solde nul au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de couverture passif	499 607	-
Total	499 607	-

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les Produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2018 à 403 916 884 DT contre 423 356 997 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017
Ventes de véhicules neufs	336 465 587	361 882 309
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	62 465 786	57 179 217
Ventes de travaux atelier	3 490 071	3 764 280
Ventes de véhicules utilisés	669 820	-
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	380 060	185 356
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	156 223	149 977
Ventes de carburants	119 393	195 858
Locations de véhicules	169 944	-
Total	403 916 884	423 356 997

R.2. Coûts des ventes

Les Coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 344 399 286 DT contre 362 368 772 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017
Achats de véhicules neufs	214 165 898	230 987 225
Droits de Douanes	68 680 129	58 098 078
Achats de pièces de rechanges	39 449 531	53 650 217
Fret maritime	7 200 450	7 608 440
Charges de personnel.	10 293 754	8 752 933
Frais de magasinage	842 324	662 080
Frais de gardiennage	641 789	636 490
Achats des accessoires	524 363	-
Dotations aux provisions sur stocks VN	523 757	(120 874)
Reprise de provisions sur stocks PR	-	(428 291)
Assurance maritime	410 183	1 211 572
Travaux extérieurs	561 439	786 176
Frais de transit	287 128	258 692
Achats de véhicules utilisés	545 188	-
Achats pour les ateliers	273 353	266 034
Total	344 399 286	362 368 772

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les Frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2018 à 12 400 285 DT contre 10 470 193 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017
Autres frais sur ventes	1 937 074	1 847 713
Frais de déplacements	1 164 906	1 231 188
Charges de personnel	6 863 773	5 397 500
Publicité et insertion	1 178 410	1 418 924
Consommables	308 537	216 931
Location diverses	595 641	89 901
Cadeaux, réceptions et restaurations	190 714	216 106
Honoraires	118 131	51 930
Impôts et taxes	16 833	-
Redevances et royalties	26 266	-
Total	12 400 285	10 470 193

R.4. Charges administratives

Les Charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2018 à 20 802 532 DT contre 19 515 300 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017
Charge de personnel	7 051 879	7 094 193
Dotation aux amortissements	3 926 192	3 681 728
Impôts et taxes	1 731 810	1 571 854
Honoraires	1 357 266	1 526 352
Energie	602 013	473 993
Frais bancaire	1 189 703	1 445 337
Entretien et réparation	1 018 186	707 119
Assurance	493 280	294 889
Gardiennage	644 439	596 074
Dotations aux provisions pour risques et charges	550 710	933 615
Dotations aux provisions sur créances	589 259	-
Reprises de provisions sur créances	(66 694)	(182 715)
Abonnement	521 100	423 806
Fournitures de bureaux	384 935	266 426
Frais de formation	175 928	255 635
Vêtements de travail	116 670	-
Dons et subventions	27 024	24 000
Frais de télécommunications	283 598	322 871
Autres frais administratifs	205 234	80 123
Total	20 802 532	19 515 300

R.5. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 346 065 DT contre 2 965 246 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017
Produits non récurrents	511 042	2 342 579
Profits sur cessions d'immobilisations	274 448	146 218
Location	151 968	125 188
Ristournes TFP	177 720	166 488
Remboursements d'assurance	154 382	147 789
Autres services	76 505	36 984
Total	1 346 065	2 965 246

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 418 112 DT contre 483 138 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017
Pertes sur cessions d'immobilisations	54 216	28 498
Pénalités de retard	57 372	164 825
Autres pertes	17 023	272 579
Pertes sur créances irrécouvrables	289 501	17 236
Total	418 112	483 138

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 4 733 192 DT contre 4 625 820 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017
Dividendes reçus	2 917 920	2 491 177
Plus-value sur les instruments financiers	741 346	-
Intérêts créditeurs	195 293	358 090
Gains sur instruments de couverture	504 934	-
Intérêts sur prêts au personnel	266 027	162 342
Produits net sur placements	107 672	1 614 211
Total	4 733 192	4 625 820

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 3 113 049 DT contre 1 004 365 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017
Intérêts sur comptes courants	327 418	280
Intérêts sur escomptes d'effets	688 592	1 064
Intérêts sur emprunts	1 902 793	212 400
Moins-value sur les instruments financiers	137 704	745 759
Charge financière - IDR	56 542	44 862
Total	3 113 049	1 004 365

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017
Achats consommés	332 421 525	351 826 035
Salaires, traitements et avantages du personnel	24 209 406	21 244 626
Autres charges d'exploitation	12 223 909	12 250 005
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 523 225	3 883 462
Impôts, taxes et versements assimilés	1 748 643	1 571 854
Honoraires	1 475 397	1 578 282
Total	377 602 105	392 354 264

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

- Au cours de l'exercice 2018, **Ennakl Automobiles** a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 9.974.899 DT aux modalités suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 joursAu 31 décembre 2018, les billets à ordre non échus présentent un solde de 5.000.000 DT.
- La société Amen Corporate Finance a facturé à **Ennakl Automobiles** des frais de conseil et d'assistance pour un montant de 45.000 DT hors taxes dans le cadre de la convention de prestation de services signée le 12 juin 2018.
- **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 1.929.826 DT hors taxes. Aussi, **Car Gros** a encourus auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 250 196 DT relatifs à l'exercice 2018.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées par **Ennakl Automobiles** avec les parties liées du groupe Amen et du groupe PGH totalisent ce qui suit (En hors taxes) :
 - Amen Bank : 603.148 DT
 - COMAR Assurances : 106.377 DT
 - Café Ben Yedder : 51.177 DT
 - Café Bondin : 39.813 DT
 - PGI Holding : 13.658 DT
 - Poulina Group Holding : 350.058 DT
 - Parenin : 372.650
 - SBF : 4.331 DT
 - Amen Santé : 889 DT
 - Clinique Amen Béja : 273 DT
- **Ennakl Automobiles**, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2018 à hauteur de 4.142.940 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1.765.890 DT.

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2018, **Ennakl Automobiles** a procédé à l'acquisition de 140.934 actions complémentaires d'Amen Bank pour une valeur totale de 3.762.938 DT.

- Au 31 décembre 2018, Les fonds gérés de la société **Ennakl Automobiles** déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 14.000.000 DT, se détaillant comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Au 31 décembre 2018, **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer un montant s'élevant à 140 000 DT, au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1 % au profit de l'Amen SICAR.

- En 2015, **Ennakl Automobiles** a souscrit 33.000 obligations de l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Valeur nominale : 100 DT
 - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
 - Nombre d'obligations : 33 000
 - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1^{ère} année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2018, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 159.377 DT. La valeur de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 1.320.000 DT.

Par ailleurs, **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir, au cours de l'exercice 2018, les intérêts courus et non encore échus totalisant 82.500 DT.

- La société PGI Holding a facturé à **Ennakl Automobiles** 160.000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- **Ennakl Automobiles** a encouru en 2018 un montant s'élevant à 4.092.273 DT hors taxes dans le cadre du marché des travaux de constructions et d'aménagements conclus avec la société SBF.
- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2018 pour un montant total de 32.961.761 DT hors taxes.
- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2018 pour un montant total de 25.511.480 DT hors taxes.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2018, **Ennakl Automobiles** a alloué un montant de 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs).

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles:

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAIET		M. Laaroussi BEN	
	Président Directeur		Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire, primes et avantages ⁽¹⁾	573 616	-	280 416	-	235 416	-

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018. Au titre de l'exercice 2018, la charge s'élève à 46.000 DT non encore réglée à la date de clôture.

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2018 :

Engagement en Euros :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BH	5 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	16 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	7 700 399 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	100 033 USD

Engagement en Dinars :

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	FINANCEMENT DROITS DOUANE	1 000 000 DT
Ennakl Automobiles	DECOUVERT EN COMPTE	- DT
Ennakl Automobiles	ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 666 000 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	8 900 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	863 952 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	1 194 138 DT
Total		5 732 990 DT

BIAT

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	1 385 342 DT
Total		1 385 342 DT

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 207 DT
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260 DT
Car Gros	CAUTIONS DEFINITIVES	35 000 DT
Total		93 468 DT

UBCI

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500 DT
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900 DT
Total		5 400 DT

ATTIJARI BANK

Société	Nature	Montant au 31/12/2018
Car Gros	CAUTIONS BANCAIRES	900 000 DT
Total		900 000 DT

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS

Tunis, le 29 mars 2019

Messieurs les Actionnaires du groupe

ENNAKL AUTOMOBILES

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018, et l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2018, un total du bilan consolidé de 360.866.370 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 163.911.715 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 20.985.049 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2018, pour un montant de 403.916.884 DT et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 336.465.587 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2018, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 88.207.478 DT dont 15.196.622 DT correspondent à des titres non cotés.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la juste valeur des titres non cotés requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des méthodes d'évaluation à retenir selon les actifs concernés.

Compte tenu du jugement nécessaire à l'estimation de la juste valeur des titres non cotés, nous avons considéré que leur évaluation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Rapport d'activité du Groupe

La responsabilité du rapport d'activité du Groupe incombe au conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et,

selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Cabinet Salah Meziou

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner